

# Communauté de Communes du Betz et de la Cléry

## CCBC

La CCBC fait partie de la catégorie des établissements publics de coopération intercommunale. Plus familièrement, ce type d'EPCI est appelé intercommunalité de projet. En effet, les communes confient à une entité d'une taille supérieure des compétences qu'elles exerçaient jusqu'alors à une échelle communale.

Il faut alors repenser les services et leur organisation à l'échelle de cette nouvelle structure, rationaliser la carte du territoire tout en conservant l'identité des communes qui en sont membres.

Les élus communautaires, ou Conseillers Communautaires, composent le collège de l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes ou, en d'autres termes, le Conseil Communautaire. Les Conseillers Communautaires sont élus au sein de chacun des Conseils Municipaux des communes membres pour un mandat d'une durée égale à celle de leur mandat de conseiller municipal. Le nombre de Conseillers Communautaires varie en fonction de l'importance démographique des communes adhérentes. Ainsi, sur le territoire de la CCBC, chaque commune dispose d'un délégué par tranche de 600 habitants, ce qui permet à Courtenay d'être représenté par 7 délégués, à Bazoches-sur-le-Betz, La Selle sur le Bied et Saint-Hilaire les Andréis par 2 délégués, et aux autres communes par 1 délégué, sur un total de 23 délégués communautaires.

Ces derniers élisent à leur tour, en début de mandat, le Président de la Communauté et les Vice-présidents. Le Conseil se réunit au moins une fois par trimestre et se charge de régler les affaires de la Communauté par ses délibérations. Le Président, assisté par les agents communautaires, est chargé d'appliquer et d'exécuter les décisions prises par le Conseil et matérialisées par ses délibérations.

Le 1er Président élu de la CCBC est M. Lionel de RAFELIS, Maire de la commune de Saint-Hilaire-Les-Andréis. Les 4 Vice-présidents sont Marcel DUMAS (Maire de Louzouër), Jean-Pierre LAPENE (Maire de Chantecoq), Denis PETRINI-POLI (Maire de la Chapelle Saint Sépulcre) et Serge DEVILLE (Adjoint au Maire de Courtenay). Ils ont chacun en charge des délégations bien précises.

Pour se financer, la CCBC ne lève pas de nouveaux impôts. La structure reçoit le produit de la fiscalité des entreprises et en reverse une partie fixe aux communes.

L'évolution de la fiscalité professionnelle permet à la CCBC de financer de nouveaux projets sur le territoire. Cette originalité du financement des communautés de commune induit un cercle vertueux puisque ces structures ont intérêt à développer l'économie de leur territoire pour financer la création ou l'extension de nouveaux services, et puisque le citoyen n'est pas invité à mettre la main à la poche. Cependant, contrairement aux communes qui bénéficient d'une clause de compétence générale, les Communautés de Communes ne peuvent agir que dans un périmètre de compétences bien défini, que lui ont expressément délégué les communes membres.

Les élus communautaires ont ainsi défini le champ de compétences qui a été transposé au sein des statuts de la Communauté :

- \* Le développement économique
- \* Le développement touristique
- \* L'aménagement de l'espace communautaire (Plan Local d'Urbanisme intercommunal, plan de déplacement communautaire, le Schéma de cohérence territoriale...)
- \* La voirie d'intérêt communautaire (création, aménagement et entretien...)
- \* Le logement
- \* La protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie (collecte, élimination et valorisation des déchets...), compétence exercée au travers du Syndicat d'Aménagement Rural des Cantons de Courtenay et de Château-Renard
- \* La politique culturelle et sportive d'intérêt communautaire (construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire)
- \* La participation à l'assemblée délibérante de la Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées (MARPA) sur Ervauville ;
- \* La gestion d'équipements relatifs à la petite enfance (Relais assistantes maternelles, halte-garderie, crèches, centre de loisirs)
- \* L'action en faveur de l'emploi et de la formation
- \* Le soutien à des activités associatives de rayonnement communautaire et à vocation départementale, régionale ou nationale.

En 2013, la Communauté de Communes a pu mener à bien

- \* Le choix d'un cabinet pour la définition de la stratégie de développement économique et le lancement du diagnostic territorial (cabinet NOUVEAUX TERRITOIRES CONSULTANTS)
- \* Le diagnostic préalable au transfert des zones d'activités économiques de Courtenay, La Selle-sur-le-Bied et Saint-Hilaire-Les-Andréis (groupement cabinet STRATORIAL FINANCES/OTCI/CMMS LEFEBVRE)
- \* Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal
- \* Le diagnostic de la voirie communautaire et la définition d'une programmation pluriannuelle des travaux de voirie communautaire (groupement IMMERGIS/ABROTEC)
- \* Les deux premières phases du Programme Local de l'Habitat (diagnostic et orientations) : la phase 3, le programme d'actions est en cours de rédaction (Cabinet ASTYM)
- \* Le diagnostic de la piscine située à Courtenay et le début de l'étude d'opportunité quant au devenir de cet équipement (cabinet MISSION H2O)
- \* Les travaux de sécurisation du gymnase situé à Courtenay (pose d'une alarme, remplacement de la porte principale)
- \* Le projet de territoire concernant l'enfance-jeunesse
- \* L'extension du centre de loisirs sur la commune de La Selle-sur-le-Bied (ouverture prévue le 8 janvier 2014)
- \* Le lancement de la micro crèche sur la commune de La Selle-sur-le-Bied avec le choix du maître d'œuvre (groupement cabinet d'architectes)
- \* AMO et bureau d'étude thermique PC CONSULTANTS), le diagnostic des bâtiments pressentis et le début de la définition de l'avant-projet
- \* Le lancement du relais assistantes maternelles itinérant, actif depuis le 1er novembre 2013

- \* L'élaboration de la charte graphique et du logo de la communauté, ainsi que le début de la construction du site internet (cabinet MANDIBUL)
- \* Le soutien à la MARPA d'Ervauville (versement d'une subvention exceptionnelle de 102 107,75 €)
- \* Le soutien à la Mission Locale de l'Emploi de Montargis et de Gien (versement d'une subvention de 3 862,88 €)
- \* Le soutien à l'association sportive du collège Aristide Bruant (versement d'une subvention de 800 €)
- \* Le soutien à l'association Vaindre la mucoviscidose (versement d'une subvention de 500 €)
- \* Le soutien à l'ADAPA, association d'aide à domicile, du canton de Courtenay (versement d'une subvention de 4 820 €)
- \* La gestion quotidienne des services de la CCBC (ouverture estivale de la piscine communautaire, services à l'enfance et la jeunesse, accueil des associations au gymnase, etc...).